

Les différentes aides au financement pour les séjours

	CAF	JPA	Conseil Départemental
Pour qui ?	<u>Les habitants de la Haute-Garonne</u>	<u>Les habitants de la Haute-Garonne</u> ayant leurs enfants scolarisés en Haute-Garonne (exception pour les lycées Professionnels)	<u>Les habitants de la Haute-Garonne</u> ayant leurs enfants scolarisés en Haute-Garonne (exception pour les lycées Professionnels)
Conditions	Séjour de 4 nuits minimum	<ul style="list-style-type: none"> ✦ QF de 800€ à 1200€ ✦ 10 jours d'aides maximum dans l'année civile ✦ Prix journée séjour ne doit pas dépasser 75€ par jour pour l'été et 95€/jour pour l'hiver ✦ Les familles participeront au financement du séjour avec un montant minimum restant de 4€ par jour (toutes aides confondues) 	<ul style="list-style-type: none"> ✦ QF Inférieur ou égal à 800€ ✦ 18 jours d'aides maximum dans l'année civile ✦ Prix journée séjour ne doit pas dépasser 75€ par jour pour l'été et 95€/jour pour l'hiver ✦ Les familles participeront au financement du séjour avec un montant minimum restant de 4€ par jour (toutes aides confondues)
Mode de calcul du QF	Voir QF sur attestation CAF du mois de janvier 2021	QF CAF janvier 2021 ou Revenu fiscal de référence ÷ 12 ÷ nombre de parts (se baser sur la dernière feuille d'imposition)	QF CAF janvier 2021 ou Revenu fiscal de référence ÷ 12 ÷ nombre de parts (se baser sur la dernière feuille d'imposition)
Montant perçu	<ul style="list-style-type: none"> Quotient Familial Inférieur ou égal à 400€ = 18€ par jour Quotient Familial entre 401 et 600€ = 12€ par jour Quotient Familial entre 601 et 800€ = 10€ par jour 	Le montant de l'aide sera évalué en commission 3 semaines avant le début du séjour	25,80€ par jour et par enfant
Documents à fournir	Fournir l'attestation CAF de janvier 2021	Remplir le dossier d'aides JPA (voir Charlotte au service CVL) + certificat de scolarité de l'enfant	Remplir la demande de bourses "Action Vacances" (voir Charlotte au service CVL) + certificat de scolarité de l'enfant

NB : Les aides CAF et les aides du Conseil Départemental peuvent se cumuler
Plus de renseignements auprès de Charlotte (service séjours) : 05.62.87.43.58